

Les crédits

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Fraser Valley—Est pour l'excellent discours qu'il vient de prononcer à la Chambre. Je me demande s'il me permettrait de lui poser plusieurs questions en ce qui concerne les commentaires qu'il vient de faire.

Je voudrais les énumérer par ordre d'importance. Je pense constamment, lorsque je me déplace dans ma circonscription de Thunder Bay—Nipigon où il y a plusieurs hôpitaux et de nombreux foyers de personnes âgées. La plupart des personnes âgées s'inquiètent de leur sécurité personnelle et de la prestation de soins de santé acceptables auxquels elles ont été habituées par d'autres gouvernements de notre pays.

Comme première question, je voudrais demander à mon collègue s'il pourrait dire sans équivoque aux personnes âgées, non seulement de Thunder Bay—Nipigon, mais de tout le pays, à propos de la question qui me vient à l'esprit presque toutes les semaines quand j'ai la possibilité de rentrer dans ma circonscription, si le gouvernement va faire quoi que ce soit pour mettre en péril la prestation des services de soins de santé en ce qui les concerne.

Comme vous le savez, toutes ces personnes ont une pension pour toute ressource et elles vivent quelquefois dans des logements très simples. Elles s'inquiètent de devoir aller chez le médecin et d'être obligées de payer, de pouvoir se procurer les médicaments dont le prix augmente et du ticket modérateur ou de la partie déductible qu'elles vont payer.

J'aimerais que mon collègue, qui vient de faire ce bel exposé sur les projets du gouvernement à propos du système médical du Canada, assure aux personnes âgées de ma circonscription de Thunder Bay—Nipigon, mais aussi de tout le pays, qu'en fait ce n'est pas un programme que le gouvernement va réaliser pendant son mandat.

La deuxième question, peut-être aussi importante, à laquelle mon collègue a fait allusion dans ses remarques concerne le fait que l'assurance-maladie est devenue un de ces services très importants que le gouvernement fournit à tous les citoyens et qui est un des facteurs d'unification de notre pays.

Je suis heureux assurément que l'ancien ministre de la Santé soit à la Chambre parce que je crains que, lorsque nous parlons des changements constitutionnels dans notre pays, nous allons diviser les pouvoirs, nous allons cesser d'être un État fédéral et nous allons accorder, ou

envisager d'accorder un certain nombre de pouvoirs supplémentaires aux provinces. Je m'inquiète du droit fondamental qu'ont tous les citoyens canadiens, en particulier ceux qui arrivent à l'âge d'or, de recevoir les soins médicaux et les médicaments comme ils s'y attendent.

• (1550)

Je suis certain que mon collègue, qui est un homme compatissant, a réfléchi à la question. Que se passera-t-il si nous ne sommes plus tout à fait un État fédéral? Qu'arrivera-t-il à notre système médical, à nos projets, à ce à quoi nous nous attendons dans notre pays et à cet aspect important de nos vies quotidiennes, si nous ne sommes plus tout à fait un État fédéral, comme on le propose actuellement dans notre pays?

M. Belsher: Monsieur le Président, je remercie mon ami de ses questions.

Pensons à la sorte de contrôles déjà existants dans le régime médical pour empêcher les gens d'abuser des soins d'urgence. Fait étrange, les salles d'urgence des hôpitaux sont utilisées beaucoup plus souvent la fin de semaine. Je me souviens de l'hôpital chez moi quand la Colombie-Britannique était encore la seule province à imposer des frais aux usagers.

Le régime de la Colombie-Britannique comprenait des frais à l'usager. Quand la Loi canadienne sur la santé est entrée en vigueur en 1983, elle a interdit ces frais. Un praticien qui chargeait des frais à l'usager était pénalisé d'une somme égale aux frais. Gardé en fiducie pour quelque temps, cet argent n'était pas remis au praticien s'il continuait à exiger des frais.

Fait plutôt curieux, le mois suivant, la suppression des frais à l'usager a été suivie d'une augmentation considérable du nombre de visites à la salle d'urgence de l'hôpital chez moi. Étrange ce rapport entre les visites et les frais à l'usager.

Les gens de la Colombie-Britannique ont demandé si nous avions l'intention de rétablir les frais à l'usager. Je leur ai dit: «Si un nombre suffisant de ministres provinciaux de la Santé donnaient suite à de telles instances de votre part en les communiquant au gouvernement fédéral, nous étudierions la question. À moins d'un mandat très clair de plusieurs provinces, nous n'y songerions même pas.»

Le député a demandé si nous nous sommes engagés à offrir les services. Oui. Il peut dire aux personnes âgées de sa circonscription que notre engagement est aussi